



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2015
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Onzième session

New York, 4-15 mai 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, y compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts

Note verbale datée du 23 mars 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport final sur l'initiative du Forum des Nations Unies sur les forêts parrainée par des pays, intitulée « Interlaken+10 : atelier sur la gouvernance des paysages forestiers – Leçons tirées de 10 ans d'expérience et perspectives pour l'après-2015 » (voir annexe***).

Compte tenu de l'importance du rapport et de l'intérêt qu'il présente pour les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier en matière environnementale, la Mission permanente demande que le texte de la présente note et du rapport soit distribué comme document du Forum des Nations Unies sur les forêts.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 avril 2015).

** [E/CN.18/2015/1](#).

*** L'annexe du rapport est publiée uniquement dans la langue de l'original.



**Annexe à la note verbale datée du 23 mars 2015,
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

INTERLAKEN+10

**Atelier sur la gouvernance des paysages forestiers : leçons
tirées de 10 ans d'expérience et perspectives pour l'après-2015
3-6 février 2015**

Initiative gouvernementale d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts

<http://unff-interlaken10.org>

Résumé

Cette initiative gouvernementale d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts a réuni plus de 140 participants venant de 50 pays. L'atelier s'est ouvert sur la présentation d'un résumé des progrès réalisés au cours des 10 dernières années (depuis la première initiative Interlaken en 2004). Le reste de la réunion s'est déroulé essentiellement sous forme de discussions en petits groupes autour de deux axes :

Groupes régionaux : Afrique, Asie (y compris le Moyen-Orient), Europe, Asie centrale et Amérique du Nord et Amérique latine et Caraïbes.

Groupes thématiques : régime forestier et décentralisation, gouvernance des paysages forestiers et économie verte, gouvernance forestière et diversité biologique et gouvernance forestière et garanties dans le cadre de la mise en œuvre de REDD-plus.

Plusieurs thèmes parrainés par les participants ont été débattus suivant la formule du World Café et une session supplémentaire a été consacrée au suivi, à l'évaluation et aux perspectives. Le grand groupe des enfants et des jeunes a organisé une réunion parallèle dont les résultats sont également résumés dans le présent document.

Dans le cadre d'un processus consultatif, un ensemble de recommandations a été formulé sur des thèmes allant de l'architecture du Forum des Nations Unies sur les forêts, de l'arrangement international sur les forêts, du Partenariat de collaboration sur les forêts et leurs futures incarnations à un appel général en faveur d'une gestion plus responsable des forêts et à l'identification des thèmes d'importance particulière devant être abordés par chacun des pays. Parmi les thèmes cruciaux récurrents, on peut citer l'importance de la sécurité des droits fonciers et forestiers, une participation plus équitable des groupes marginalisés et de diverses autres parties prenantes, la reconnaissance et l'incorporation des droits des populations autochtones et des collectivités, les améliorations en matière de coordination et d'apprentissage, aussi bien horizontalement que verticalement, à l'intérieur des pays et entre eux, les mesures pour lutter plus efficacement contre la corruption et les activités illicites de toutes sortes et un rôle plus important dans l'appui aux processus internationaux, tels que REDD-plus et les économies vertes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Concepts et terminologie	6
III. Informations générales sur les cinq ateliers tenus de 2004 à 2012	7
IV. Enseignements tirés des 10 dernières années	8
V. Principales questions et conclusions examinées dans les groupes thématiques de l'atelier	11
VI. Résumé des principales questions soulevées par l'ensemble des participants de l'atelier	13
VII. Recommandations adressées au Forum des Nations Unies sur les forêts au sujet de sa onzième session et de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015.....	15
VIII. Recommandations spécifiques à chaque région adressées au Forum des Nations Unies sur les forêts au sujet de sa onzième session et l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015.	19
IX. Questions et justifications détaillées aux fins des recommandations régionales	22
X. Interlaken+10 du Forum des Nations Unies sur les forêts : note d'orientation concernant la jeunesse	24

« *Trees don't grow only on soil; they grow on appropriate policies and institutions* » (Les arbres ne s'enracinent pas seulement dans le sol, mais aussi dans les politiques et les institutions appropriées)
(Bharat Pokharel, participant à l'atelier).

I. Introduction

1. À sa onzième session, qui se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts évaluera l'efficacité de l'actuel arrangement international sur les forêts et, sur cette base, décidera comment le renforcer après 2015. En tant que pays participant à la onzième session du Forum, les Gouvernements de la Suisse, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Mexique et de l'Ukraine ont organisé conjointement Interlaken+10 : « Atelier sur la gouvernance des paysages forestiers : leçons tirées de 10 ans d'expérience et perspectives pour l'après-2015 » (3-6 février, Interlaken, <http://unff-interlaken10.org>)¹.

2. *Objectifs* : Interlaken+10 est le sixième d'une série d'ateliers internationaux sur les thèmes importants de la gouvernance des forêts et la décentralisation. Depuis 2004, cinq de ces ateliers ont été organisés tous les semestres, la plupart étant des initiatives prises par les pays pour appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts.

- Décentralisation, systèmes fédéraux et programmes forestiers nationaux (27-30 avril 2004, Interlaken, Suisse)
- Gouvernance forestière et décentralisation en Asie et dans le Pacifique (4-6 septembre 2006, Yogyakarta, Indonésie)
- Gouvernance forestière et décentralisation en Afrique (8-11 avril 2008, Durban, Afrique du Sud)
- Gouvernance forestière, décentralisation et REDD-plus en Amérique latine et dans les Caraïbes (31 août-3 septembre 2010, Oaxaca, Mexique)
- Les forêts dans le contexte d'une économie verte pour les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale : Forum de Lviv (11-14 septembre 2012, Lviv, Ukraine).

¹ Interlaken+10 a été organisé par l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Mexique, l'Ukraine et la Suisse, conjointement avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), la Haute École bernoise des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, HELVETAS Swiss Intercooperation, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme sur les forêts (PROFOR). Les parrains sont notamment le Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques, le Ministère norvégien de l'agriculture et de l'alimentation, le Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts, le Ministère néerlandais des affaires économiques, l'Office fédéral de l'environnement et la Direction du développement et de la coopération (DDC).

3. Ces ateliers ont démontré à l'évidence qu'une bonne gouvernance est décisive pour la réalisation d'une gestion durable des forêts et la contribution des forêts et du secteur forestier au développement durable. Les objectifs d'Interlaken-10 étaient les suivants :

- Faire le bilan de l'expérience acquise des ateliers précédents et des enseignements tirés sur la gouvernance et la décentralisation concernant la gestion et la conservation des forêts;
- Examiner les faits survenus au cours des 10 dernières années concernant la gouvernance des paysages forestiers², compte tenu des faits nouveaux et des tendances à l'échelle mondiale;
- Identifier les questions clefs qui doivent être abordées dans un contexte forestier mondial;
- Élaborer des propositions et des recommandations concrètes en vue de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts sur la manière de traiter efficacement les questions de gouvernance et de promouvoir une bonne gouvernance des paysages forestiers dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts et du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

4. À l'instar des ateliers précédents, Interlaken-10 était un atelier technique conçu pour faire progresser la question de la gouvernance forestière. Les participants ont été invités à prendre la parole à titre individuel.

5. *Participation et présentation* : Interlaken-10 a réuni 140 participants venant de 50 pays, ainsi que des représentants de nombreuses organisations internationales, régionales et non gouvernementales. Les discussions ont été organisées autour de deux grands axes : régional et thématique. Au niveau régional, les participants à la discussion ont été regroupés par région : Afrique, Asie (y compris le Moyen-Orient), Europe, Asie centrale et Amérique du Nord et Amérique latine et Caraïbes. Un groupe mondial a également été formé. Du point de vue thématique, les discussions ont été organisées selon les quatre thèmes suivants :

1. Régime forestier et décentralisation
2. Gouvernance des paysages forestiers et économie verte
3. Gouvernance forestière et diversité biologique
4. Gouvernance forestière et garanties dans le cadre de la mise en œuvre de REDD-plus

6. *Conférence parallèle sur la jeunesse* : Une réunion parallèle (3-6 février) a été organisée par l'International Forestry Students Association (IFSA) au nom du grand groupe des enfants et des jeunes du Forum des Nations Unies sur les forêts. Cette réunion, qui a présenté une vision de l'avenir de l'arrangement international sur les forêts et de l'engagement des jeunes dans les domaines de la gouvernance internationale, de l'utilisation diversifiée des forêts, de l'éducation, de la technologie et de la gestion durable des forêts, du climat et des forêts, a rassemblé 23 jeunes étudiants en sylviculture venant des cinq continents. L'atelier avait pour but de leur offrir la latitude nécessaire pour élaborer des propositions politiques

² Certains préfèrent utiliser le terme « forêts » à celui de « paysages ».

concrètes sur l'avenir du régime forestier des Nations Unies, y compris des questions relatives à la participation des jeunes et à l'éducation forestière afin d'apporter une contribution à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les membres du groupe ont eu l'occasion de participer pleinement et, après avoir regroupé et examiné les questions de leurs points de vue respectifs, ils ont présenté de manière informelle leurs idées et recommandations à un groupe d'experts de l'atelier d'Interlaken-10 et ont eu un échange de vues animé sur leurs propositions. Enfin, le dernier jour de l'atelier, ils ont présenté leurs résultats aux principaux participants d'Interlaken-10³.

II. Concepts et terminologie

7. Les expressions ou « définitions » de la gouvernance énoncées ci-après sont d'usage courant. Si elles diffèrent parfois dans certains libellés, elles n'en regroupent pas moins les éléments ou principes fondamentaux de la prise de décisions participative, de la transparence, de la responsabilité et de l'état de droit.

- *Gouvernance*. La gouvernance est le processus régissant la manière de gouverner la société et de concilier les priorités et intérêts concurrents de différents groupes. Elle fait intervenir les institutions gouvernementales officielles, mais recourt également à un certain nombre d'arrangements informels. La gouvernance a trait aux processus par lesquels les citoyens participent à la prise de décisions, à la manière dont le gouvernement est redevable devant ses citoyens et à la manière dont la société oblige ses membres à respecter ses règles et ses lois (FAO, 2009).
- *Bonne gouvernance*. Une bonne gouvernance est participative, axée sur le consensus, transparente, souple, efficace et rationnelle, équitable, sans exclusive et respectueuse de l'état de droit. Elle fait en sorte que la corruption soit réduite au minimum, que l'opinion des minorités soit prise en considération et que la voix des plus vulnérables soit entendue (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), <http://www.unescap.org/sites/default/files/good-governance.pdf>).
- Une bonne gouvernance forestière est normative et met l'accent sur la qualité. Les grands principes d'une bonne gouvernance sont la mobilisation ou la participation des parties prenantes, l'équité, la responsabilité, la transparence et l'efficacité (Bodegom *et al.* 2012, An approach for integrating forest governance into national forest-related monitoring systems, *FAO Forestry Policy and Institutions Working Paper* No. 29, Rome).
- Les définitions de la notion de gouvernance ont été élaborées pour couvrir des questions plus vastes se rapportant aux ressources naturelles et à l'occupation des sols. Des approches plus larges de la « gouvernance paysagère » peuvent s'appliquer également aux forêts et aux efforts visant à faire explicitement appel à des intérêts forestiers et à les inclure dans une gouvernance intersectorielle à l'échelle des paysages qui est mieux à même d'établir une

³ L'atelier a été financé par les Gouvernements allemand et suisse avec l'aide des principaux organisateurs de la conférence et la Haute École spécialisée bernoise. Plus de détails sont fournis à la section X.

relation plus étroite avec les moyens d'existence⁴. Une étude du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a révélé qu'il n'existait pas de définition précise de la gouvernance paysagère. Toutefois, selon Holmgren, le Directeur général du CIFOR, c'est la dimension humaine qui en fait un paysage, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une certaine forme d'institution pour exprimer les ambitions pour la région géographique, établir des priorités et aider à traduire ces ambitions en actions concrètes. Nous pouvons appeler cela gouvernance paysagère et devons reconnaître que ces dispositifs de gouvernance peuvent être complètement différents et exister en tant que dispositifs entièrement informels aussi bien que strictement formels (<http://blog.cifor.org/19791/on-landscapes-part-2-what-are-landscapes>).

III. Informations générales sur les cinq ateliers tenus de 2004 à 2012

8. L'atelier de Community Liaison Interpreter, qui s'est tenu à Interlaken en 2004, était de portée mondiale et mettait l'accent sur les aspects conceptuels et opérationnels de la décentralisation. L'atelier d'Yogyakarta, tenu en 2006, mettait l'accent sur les conditions nécessaires pour permettre une décentralisation économiquement et techniquement viable et entreprendre une réforme de la gouvernance en Asie et dans le Pacifique. L'atelier de Community Liaison Interpreter qui s'est tenu à Durban en 2008 portait sur les liens entre la gouvernance et la décentralisation et les moyens d'existence, la conservation et les flux financiers en Afrique. L'atelier d'Oaxaca, tenu en 2010, a abordé les questions de la gouvernance, de la décentralisation et du REDD dans les pays d'Amérique latine. L'atelier de Lviv, tenu en 2012, mettait l'accent sur le rôle de la gouvernance dans le contexte d'une économie verte en Europe de l'Est et en Asie septentrionale et centrale.

9. Les cinq ateliers :

- Ont réuni un éventail de participants, représentants de gouvernements, de la société civile, d'instituts de recherche, d'organismes communautaires et du secteur privé.
- Ont examiné les questions des moyens d'existence, de l'équité et plus généralement du développement durable dans le contexte de la décentralisation.
- Ont utilisé divers mécanismes de communication, notamment des exposés, des tables rondes, des séances de travail en groupe et des visites sur le terrain.
- Ont favorisé l'échange de données d'expérience entre les pays, stimulé les échanges d'idées, identifié les enseignements tirés et formulé des recommandations destinées à orienter l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres acteurs.

10. Les rapports de tous les ateliers ont été présentés et distribués à la session suivante du Forum.

⁴ Dans le présent rapport, l'accent mis sur les paysages ne diminue en aucune façon l'importance des forêts.

IV. Enseignements tirés des 10 dernières années

11. Le constat général qui s'est dégagé, notamment en ce qui concerne les détails énoncés ci-après, a été l'omniprésence des problèmes liés au rapprochement des échelles, aux connaissances et aux valeurs dans la gouvernance à paliers multiples :

- a. Les tendances nationales et mondiales influencent les interactions sociales, politiques et économiques au niveau local. De même, les réalités locales moins bien reconnues influencent la manière dont les forces nationales et mondiales s'exercent.
- b. On assiste à une fragmentation croissante dans le traitement des forêts à tous les niveaux et échelles, notamment en ce qui concerne les fonctions de protection, de production et les fonctions sociales. Il existe également des points de vue différenciés de la gestion durable des forêts.
- c. Les valeurs et avantages associés aux forêts interviennent à différents niveaux :
 - 1) La décentralisation devrait en théorie faciliter la faculté d'adaptation aux valeurs locales, mais le déséquilibre des forces interfère régulièrement dans le processus.
 - 2) Les valeurs nationales et mondiales comprennent notamment la diversité biologique, la régulation du climat et du système hydrologique et la protection des sols.
 - 3) La décentralisation devrait viser l'équilibre et la durabilité des valeurs et des avantages à tous les niveaux.
- d. Les facteurs déterminants de la déforestation se trouvent à plusieurs niveaux et sont généralement extérieurs au secteur forestier. Des politiques intersectorielles efficaces sont nécessaires pour les maîtriser.

12. Collectivités et parties prenantes locales

- Pour être durable, la gestion forestière au niveau local (cruciale pour une durabilité à plus grande échelle) doit avoir d'importantes retombées nettes pour les collectivités locales, les ménages et les personnes et ne saurait se réduire à un simple transfert de charges (règlements forestiers, REDD-plus, conservation des forêts).
- Il a été démontré que la gestion communautaire des forêts est une stratégie de subsistance viable et un moyen d'aborder la gestion durable des forêts et les changements climatiques, mais qu'elle requiert l'autonomisation des populations locales, le renforcement des capacités à divers niveaux et l'appui communautaire (y compris la reconnaissance du savoir autochtone, la valorisation des capacités locales et la sécurité des droits fonciers).
- Une législation forestière, comme cela se reflète localement, comporte des règles incompatibles ou contradictoires, des interdictions irréalistes, des exigences bureaucratiques pénibles (parfois corrompues) et des coûts de transaction élevés, ce qui entrave le respect des lois à l'échelle locale.
- Des mécanismes de règlement des plaintes et des conflits sont nécessaires pour garantir le respect des droits en matière de gestion forestière à assise

communautaire dans la conception et la mise en œuvre de REDD-plus, la gestion des aires protégées et les décisions relatives à l'occupation des sols.

13. Coordination intersectorielle et paysagère

- La transformation paysagère a été motivée par des politiques et des marchés nationaux et mondiaux qui ont changé les modèles de consommation à tous les niveaux et favorisé l'expansion des activités des négociants et des investisseurs transnationaux.
- Les différents acteurs des systèmes de production des paysages, dont les contextes sociaux dynamiques sont variés, induisent différents types d'occupation des sols, ce qui, en retour, nécessite des interventions, des mesures d'incitation et des sanctions adéquatement calibrées.
- Les approches de gestion des paysages ajoutent à la complexité. La participation des femmes et des personnes vulnérables devient plus difficile qu'au niveau communautaire. Les caractéristiques des paysages qui ne coïncident pas avec les frontières administratives augmentent les conflits et la confusion. Des similarités culturelles dans les paysages peuvent toutefois être source d'information et de coopération.
- Les réformes de la gouvernance nécessitent une démarche globale et intégrée. Elles pourraient apporter plus de cohérence et de rigueur aux politiques dans plusieurs domaines touchant les forêts et les populations qui y vivent ou vivent à proximité.
- L'intégration intersectorielle des politiques ne devrait pas se faire au détriment des collectivités (une prolifération de règlements, par exemple) et devrait idéalement contribuer à la santé et au développement.

14. Niveau national : rôles et contraintes de l'administration centrale

- Le manque de cohérence des politiques, des lois et des règlements crée des zones grises ou les rend pires dès lors que la corruption et l'illégalité peuvent prospérer. Des mesures collectives efficaces peuvent améliorer la réglementation et les pratiques de mise en application.
- Les administrations centrales ont tout simplement tendance à déléguer leurs responsabilités en accordant peu ou pas de pouvoirs ou de moyens financiers.
- Le mauvais fonctionnement des institutions publiques peut constituer un obstacle majeur à la réforme de la gouvernance. Les innovations institutionnelles telles que la certification de tiers, les observateurs indépendants et les approches mesurables, notifiables et vérifiables pour la mise en œuvre de REDD-plus peuvent favoriser le changement, tout comme une population informée, émancipée et vigilante peut exercer une pression du bas vers le haut.
- Les administrations nationales peuvent et doivent également jouer un rôle important en donnant des directives, en interagissant avec les acteurs internationaux et en favorisant la circulation de l'information, en fournissant des fonds et en effectuant des contrôles.

- Certaines mesures de commandement et de contrôle peuvent protéger les forêts et aider à les gérer de façon durable. Idéalement, ces mesures reposent sur des analyses scientifiques solides (y compris des analyses des conditions humaines et naturelles locales) répondant aux impératifs de transparence et de responsabilité.
- Les gouvernements peuvent jouer un rôle plus actif et concerté afin de stimuler les marchés de produits (tels que les produits du bois certifiés, l'énergie du bois, les produits forestiers non ligneux) et de services durables (compensations des émissions de carbone).

15. Niveaux régional et transnational et coopération

- Le renforcement de la coopération transfrontière en matière de protection des forêts, la police des forêts, l'analyse et la recherche de données et le partage des ressources pour le renforcement des capacités régionales sont des facteurs essentiels.
- Des cadres et des réseaux régionaux d'apprentissage sont essentiels à la poursuite des échanges sur les questions liées aux forêts entre les parties prenantes régionales, notamment les gouvernements, les chercheurs, les autochtones et les populations locales et leurs organisations, ainsi que les secteurs des affaires et de la santé, afin de soutenir la coopération régionale, l'élaboration de stratégies et la prise de mesures concertées.

16. Niveau mondial : gouvernance des forêts mondiales

- Le secteur forestier souffre d'un manque de gestion responsable globale⁵. Quelques progrès ont été faits en vue de l'adoption d'un discours et de cadres de référence conceptuels communs, mais le régime mondial de gouvernance des forêts demeure fragmenté.
- La concrétisation des engagements pris au niveau national est un défi de taille.
- Il faut renforcer l'efficacité et la capacité des programmes mondiaux portant sur les questions relatives aux forêts afin qu'ils aboutissent à des résultats équitables.
- Il faut relier plus efficacement les programmes mondiaux aux programmes régionaux.
- Il faut reconnaître le pouvoir et le potentiel des acteurs aux niveaux inférieurs, car leurs aspirations et leurs réponses interagissent avec les politiques à un niveau plus élevé. Cela permettrait d'intégrer souplesse, rétroaction et

⁵ Dans le cadre du présent accord, la gestion responsable des forêts consiste à montrer la voie à suivre pour mettre en évidence l'importance cruciale des forêts pour le développement socio-économique et la protection de l'environnement de tous les pays, pour intégrer les forêts dans le programme plus vaste de développement durable et pour encourager la mise en œuvre d'une gestion durable, à tous les niveaux, de tous les types de forêts et des arbres en dehors des forêts, notamment en dispensant des conseils pertinents et des recommandations de politique générale, en améliorant la coordination et la collaboration entre les parties prenantes, en mobilisant des ressources et un appui politique de haut niveau, en influençant efficacement les principaux processus internationaux et intergouvernementaux et en apportant un appui important aux activités menées à cette fin.

apprentissage aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux.

- Toutefois, certains doutes subsistent quant à la possibilité que ces résultats puissent être obtenus à l'échelle mondiale, compte tenu de l'expérience des 20 dernières années.

V. Principales questions et conclusions examinées dans les quatre groupes thématiques de l'atelier⁶

17. Régime forestier et décentralisation

Ce groupe a souligné ce qui suit :

- Il est nécessaire de reconnaître l'efficacité des collectivités locales et des populations autochtones pour gérer durablement leurs ressources forestières lorsque leurs droits forestiers sont dûment reconnus. Le nombre croissant de preuves empiriques a démontré que de meilleurs résultats sont obtenus, aux plans social et environnemental, quand les collectivités exercent strictement les droits qui leur sont dévolus dans le cadre du régime forestier.
- À la lumière de la propension croissante des collectivités à assumer la responsabilité de la gestion des forêts, il importe de revoir le rôle des organismes forestiers. La plupart des membres ont convenu que ces organismes devaient ainsi délaissier le rôle de réglementation et de répression qu'ils jouent depuis longtemps pour s'occuper de la protection des droits locaux et de la fourniture d'avis techniques, des fonctions qui correspondent davantage à un rôle de conseil et de facilitation.
- La complexité inhérente et les coûts de transaction élevés peuvent freiner l'efficacité des collectivités en matière de gestion forestière.
- Il conviendrait de faire fond sur les enseignements tirés des 10 années de travail sur la gouvernance et le régime foncier au moment d'examiner la possibilité de modifier l'instrument non juridiquement contraignant relatif à tous les types de forêts, compte tenu en particulier de l'évolution des objectifs de développement durable. Il pourrait être utile d'inclure la gouvernance et la sécurité du régime foncier dans le deuxième objectif d'ensemble⁷.
- Adopter et encourager les pays à mettre en œuvre les directives volontaires pour la gouvernance responsable du régime foncier, des pêches et des forêts dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire de la FAO en 2012.
- Favoriser un consensus sur les éléments nécessaires à un système de gouvernance ou de bonne gouvernance, en faisant fond sur les instruments existants tels que le cadre servant à l'évaluation et à la surveillance de la

⁶ Les recommandations des groupes régionaux figurent à la section VIII, ainsi que l'intégralité des questions et des justifications sous-tendant les recommandations présentées en détail à la section IX.

⁷ Certains participants ont insisté sur le fait de recommander un cinquième objectif d'ensemble sur la gouvernance, une proposition qui a suscité de nombreuses controverses.

gouvernance forestière de PROFOR/FAO (Rome 2011) et le cadre servant à l'évaluation de la gouvernance forestière du World Resources Institute (WRI)⁸.

18. Gouvernance forestière et diversité biologique

Les principes de gouvernance des paysages forestiers s'appliquent également à la gouvernance en matière de protection de la diversité biologique.

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Les processus de réforme de la gouvernance n'aboutissent pas du jour au lendemain et sont vulnérables aux aléas des priorités politiques.
- On assiste à une fragmentation des questions relatives aux forêts et à une participation insuffisante de nombreuses parties prenantes parmi les plus importantes (notamment la société civile et le secteur privé).

19. Gouvernance des paysages forestiers et économie verte

Ce groupe souligne la nécessité des investissements à long terme pour incorporer les intérêts des parties prenantes à l'appui de processus plus équitables, et la difficulté (mais la nécessité) d'améliorer les indicateurs basés sur des données probantes pour le suivi et l'évaluation.

Difficultés rencontrées :

- La compatibilité de la gestion durable des forêts avec une économie verte reste mal comprise, à en juger par l'application des principes de l'économie verte au niveau opérationnel.
- Il n'existe toujours pas de consensus sur la valeur des services écosystémiques et le financement de ces services dans le cadre de l'économie verte, compte tenu des diverses valeurs des paysages, des services écosystémiques et des valeurs culturelles et spirituelles.
- Les priorités du secteur forestier ne tiennent pas compte des politiques dans d'autres secteurs et ne sont donc pas pleinement intégrées au cadre général (c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'éliminer les incitations et les subventions ayant un effet pervers).
- Le secteur privé n'a pas été suffisamment intégré à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques forestières aux niveaux international et national.
- La responsabilité sociale des entreprises dans les industries forestières n'a pas encore suffisamment progressé pour assurer une gestion forestière durable.

⁸ <http://www.wri.org/publication/assessing-forest-governance>.

20. Gouvernance forestière et garanties dans le cadre de la mise en œuvre de REDD-plus

Trois initiatives, soit un aperçu général de REDD-plus dans l'optique du programme ONU-REDD, un exemple de projet REDD-plus aux Philippines et une analyse des mécanismes de partage des avantages dans plusieurs pays, accordant une attention particulière à la manière dont le Forum des Nations Unies sur les forêts peut contribuer aux activités de garanties de REDD-plus, mettent en évidence la complexité de la question (par exemple sept garanties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 152 indicateurs dans le cas des Philippines).

Difficultés rencontrées :

- Meilleure façon d'encourager l'adoption et l'opérationnalisation des garanties
- Partage insuffisant des enseignements tirés en ce qui concerne REDD-plus
- Exploitation et intensification de la gouvernance forestière
- Coordination entre ONU-REDD et d'autres initiatives, et clarification des garanties et des approches à leur égard, à l'intérieur des pays et entre eux
- Cadres et mécanismes efficaces favorisant la participation de nombreuses parties prenantes, y compris des populations autochtones
- Accaparement par les élites et manque de transparence – questions importantes dans les divers mécanismes de partage des avantages mis à l'essai.

VI. Résumé des principales questions soulevées par l'ensemble des participants de l'atelier

21. Forum des Nations Unies sur les forêts et objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts

- La mise en œuvre de la gestion durable des forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts sont fortement tributaires d'une bonne gouvernance à tous les niveaux.
- Les quatre objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts ne sont pas bien formulés et contiennent des éléments redondants qui rendent les évaluations et les rapports les concernant difficiles pour les pays.
- Les quatre objectifs contiennent également des lacunes importantes dans les domaines de la gouvernance, de la coopération scientifique et technique et de la production et la transformation des produits forestiers, qui sont à la base de nombreuses mesures nationales et internationales énoncées dans l'Instrument forestier et sont reflétés clairement dans les objectifs de développement durable.
- Le Forum des Nations Unies sur les forêts a peu de liens avec d'autres processus forestiers internationaux.

22. La gouvernance et son corpus de données factuelles

- Il n'existe pas de forme ou de modèle unique de gouvernement associé à une bonne gouvernance. Les principes d'une bonne gouvernance peuvent être appliqués dans des systèmes de gouvernement soit très centralisés soit très décentralisés.
- Le terme « gouvernance » est souvent utilisé indifféremment pour désigner l'architecture institutionnelle internationale, ainsi que la façon dont un pays prend ses décisions et applique l'état de droit. Il s'agit là de notions différentes.
- La mise en place de mesures propres à une bonne gouvernance peut être difficile et coûteuse. Les défis d'une bonne gouvernance s'étendent souvent au-delà du secteur forestier.
- Le rôle de la science dans la gouvernance forestière n'est efficace que si la science est indépendante.
- Des mécanismes reliant les discussions et les résolutions à l'action et au suivi sur le terrain sont nécessaires.
- Des indicateurs conçus pour évaluer la gouvernance des forêts existent déjà. Ils doivent être appliqués et les résultats doivent être signalés aux niveaux régional, national et mondial.

23. Préoccupations relatives aux domaines économiques et financiers, ainsi qu'aux moyens d'existence

- Une bonne gouvernance et un climat national stable et propice aux investissements vont de pair. Une bonne gouvernance est nécessaire pour attirer des investissements commerciaux privés, tant nationaux qu'internationaux, dans la gestion durable des forêts.
- Le financement des initiatives liées aux forêts est difficile, en particulier au niveau local.
- Il faut travailler à améliorer la chaîne de valeur ajoutée des produits forestiers dans son ensemble, y compris la production, la transformation des produits forestiers en produits à valeur ajoutée et la chaîne de traçabilité⁹.
- Les retombées forestières ne sont pas distribuées équitablement, en particulier en ce qui concerne les femmes et les populations forestières.

24. Statut d'occupation

- La sécurité des droits fonciers des collectivités et des populations autochtones a de multiples avantages, y compris la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et l'amélioration de la gestion forestière, des moyens d'existence et de la justice mondiale.

⁹ Voir, par exemple, the Forest Legality Alliance Risk Tool : <http://www.forestlegality.org/risk-tool>.

25. Renforcement des capacités

- Les capacités sont insuffisantes à divers niveaux, en particulier la capacité des acteurs forestiers à communiquer de façon stratégique avec d'autres secteurs et acteurs.
- Plusieurs pays n'ont ni la capacité ni l'expertise technique nécessaire pour traiter avec d'autres secteurs (agriculture, transport, énergie) qui sont des facteurs déterminants de la déforestation, et pour éliminer les disparités de pouvoir entre les parties prenantes.
- La mise en place d'une gouvernance efficace et équitable ne se fait pas du jour au lendemain (voir les avancées dans le Réseau international des forêts modèles ou les données d'expérience de la gestion concertée évolutive au CIFOR)¹⁰.

26. Communication et prise de décisions

- Une communication et un échange de données d'expérience plus efficaces et réguliers pourraient être utiles à l'ensemble des secteurs et des parties prenantes.
- De nombreuses questions sur la gouvernance des forêts traitent des processus décisionnels fondamentaux d'un pays concernant le régime foncier et l'accès aux ressources forestières, la participation de la société civile et la transparence.
- Les mécanismes efficaces de coordination intersectorielle sont des éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance à tous les niveaux.

VII. Recommandations adressées au Forum des Nations Unies sur les forêts au sujet de sa onzième session et de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015

27. Les participants de l'initiative parrainée par les pays examinent les recommandations ci-après, reconnaissant qu'une variété d'opinions ont été exprimées. Nous avons opté pour une plus grande ouverture, en cherchant à optimiser les données mises à la disposition du Forum des Nations Unies sur les forêts dans ses délibérations à venir.

1. Concevoir et mettre en œuvre des activités intersessions au cours de la onzième session du Forum sur les forêts et au-delà, dans le cadre de l'objectif général de contribuer à une gestion plus large des forêts du monde.
2. Faire fond sur les travaux actuels des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres participants, encourager le Partenariat ou son successeur à renforcer son appui et à faciliter les efforts des pays (y compris le renforcement de leurs capacités) en vue d'améliorer la gouvernance forestière et de dégager des ressources

¹⁰ Voir, par exemple, <http://www.imfn.net/> or www.cifor.org/acm/.

financières, le cas échéant. Ces efforts peuvent comprendre, par exemple, un renforcement de la sécurité du régime foncier, des mécanismes de coordination efficace entre différents secteurs et parties prenantes, un renforcement des capacités des titulaires de droits forestiers et des environnements favorables aux investissements dans la gestion durable des forêts aux échelons local et national.

3. Définir clairement le mandat (et son financement adéquat) confié au Partenariat de collaboration sur les forêts ou son successeur en vue de renforcer et faciliter les efforts des pays dans l'évaluation des ressources et des services forestiers aux échelons local et national, en améliorant les mécanismes de partage des retombées, en mettant en œuvre des dispositifs de paiement pour services liés aux écosystèmes et en veillant à ce que les forêts soient pleinement prises en compte dans les efforts déployés actuellement en vue d'établir une comptabilité verte nationale, basée sur des normes internationalement reconnues, ainsi que par la voie des mécanismes du marché.
4. Envisager la modification et la mise à jour de l'Instrument forestier, le cas échéant, afin de tenir compte de l'évolution de la gouvernance forestière depuis 2007, aborder explicitement les questions relatives à la gouvernance forestière, notamment les aspects d'une bonne gouvernance, incluant la sécurité du régime foncier et des droits fonciers, ainsi qu'un poids accru aux populations autochtones et aux collectivités locales, à l'administration de la justice et à l'état de droit.
5. Encourager les États membres à intégrer explicitement les droits des populations autochtones et des collectivités locales dans des forums appropriés traitant de la sécurité des droits fonciers (les objectifs de développement durable 1 et 5, par exemple) et dans le cadre de mécanismes tels que les indicateurs des objectifs de développement durable.
6. Renforcer le rôle du Forum des Nations Unies sur les forêts, y compris à la onzième session, en le complétant par des efforts au niveau des pays, en matière de coordination, de suivi et d'examen des aspects liés aux forêts des objectifs de développement durable.
7. Entreprendre une démarche permettant d'orienter REDD-plus et d'autres processus et débouchés au niveau international vers des questions plus vastes de gouvernance forestière ayant trait à la gestion durable des forêts et REDD-plus, tirer profit des enseignements et aider à rendre opérationnelles les garanties de REDD-plus, y compris le suivi de sa mise en œuvre. Le processus devrait être complémentaire à celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans l'environnement pertinent et en collaboration avec les parties prenantes.
8. Faire en sorte que les sessions futures du Forum des Nations Unies sur les forêts et ses activités intersessions (y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts ou son successeur) fournissent un cadre pour le partage des données d'expérience et des enseignements tirés sur la gouvernance forestière entre les pays et l'ensemble des régions et des

processus, et faire en sorte de canaliser ces enseignements pour étayer les décisions du Forum.

9. Inviter toutes les parties prenantes concernées qui ne sont pas suffisamment impliquées à apporter une contribution efficace aux processus du Forum et à la mise en œuvre de ses résolutions¹¹, notamment en créant des cadres interactifs (aux niveaux local, régional et national) qui s'appuient sur des structures existantes comme les programmes forestiers nationaux ou autres programmes créés dans le cadre de REDD-plus ou le plan d'action FLEGT, et jouent un rôle important dans l'identification de nouvelles questions émergentes.
10. En cherchant à assurer une continuité politique plus dynamique des processus de réforme de la gouvernance, combiner la participation accrue des parties prenantes aux niveaux local et national avec le couplage des processus nationaux aux cadres politiques régionaux et aux engagements internationaux.
11. Rationaliser les résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts de manière à ce qu'elles soient plus claires, ce qui apporte une valeur ajoutée sans affaiblir les résolutions antérieures, ainsi que privilégier les points de l'ordre du jour pouvant donner lieu à une action, sans revenir sur les textes et les actions déjà convenus, afin d'accroître la pertinence du Forum.
12. En tenant compte des différentes situations et des capacités des pays, la onzième session du Forum devrait exhorter les États membres à s'engager à renforcer l'appui à la gouvernance forestière et à la faciliter, ainsi qu'à :
 - a. Améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'équité de la décentralisation, le cas échéant.
 - b. Renforcer les politiques, les règlements et les mécanismes visant à promouvoir l'investissement dans la gestion durable des forêts à tous les niveaux.
 - c. Améliorer la transparence et l'accès à l'information (sur les opérations de concession et les inventaires forestiers, par exemple) et lutter contre la corruption et les activités forestières illicites.
 - d. Avoir recours à des programmes forestiers nationaux et des cadres similaires pour mobiliser les parties prenantes de l'industrie et de la société civile à tous les niveaux.
 - e. Améliorer la communication stratégique et la coordination entre les parties prenantes dans le domaine des forêts, entre le secteur forestier et d'autres secteurs et à tous les paliers de gouvernance.
 - f. Renforcer la distribution équitable des avantages dans les chaînes de valeur liées aux forêts, notamment par l'amélioration de l'information géospatiale sur les concessions et d'autres levés d'occupation des sols,

¹¹ Ces parties comprennent notamment la société civile, le secteur privé, les femmes, les pauvres, les jeunes, les collectivités locales et les populations autochtones, les grands groupes et les organes régionaux et sous-régionaux.

ainsi que par la création de conditions favorables, telles que le transfert de technologie, l'appui à la recherche-développement, la vulgarisation et les politiques de soutien des petites et moyennes entreprises.

g. Respecter et renforcer les droits des diverses populations tributaires des forêts, en particulier les femmes, les pauvres, les jeunes et d'autres groupes marginalisés.

h. Renforcer, consolider et intégrer les institutions locales, les connaissances et les capacités dans le domaine des forêts et de la gestion forestière.

i. Accroître la sensibilisation à l'importance des contributions actuelles et potentielles des collectivités locales et des populations autochtones à l'égard de la gestion durable des forêts.

j. Considérer les forêts dans un contexte paysager plus large, notamment les paysages culturels, en reconnaissant le rôle de filet de sécurité des forêts (moyens d'existence, adaptation, réduction des risques de catastrophe, par exemple).

k. Collaborer avec les collectivités afin d'assurer un financement systématique et suffisant et de mettre en place des capacités permettant la mise en œuvre de ces recommandations.

13. Renforcer les processus au sein des accords internationaux sur les forêts pour faciliter l'accès des pays aux instruments de financement existants, notamment dans le cadre de REDD-plus (Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et gestion durable des forêts, REDD-plus et gestion durable des forêts dans le Fonds pour le climat) et d'autres initiatives forestières menées par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier celles énumérées dans la douzième recommandation au niveau local. Ces processus devraient également permettre de créer une architecture de gouvernance favorable dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts lui-même pour catalyser le financement et en faciliter l'accès.
14. Encourager les pays à intégrer des activités de suivi et d'évaluation de la gouvernance des forêts dans les cadres existants pour l'établissement de rapports (y compris l'utilisation des méthodes existantes), aux fins d'une gestion responsable des forêts à l'échelle mondiale.
15. Reconnaissant l'importance de la régénération comme un objectif majeur du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'arrangement international sur les forêts, les engagements figurant dans les divers accords internationaux et l'importance de la gouvernance pour atteindre ces objectifs, faciliter la régénération des forêts à différents niveaux, en conformité avec le premier objectif d'ensemble, une attention particulière étant accordée au régime foncier et à la participation des collectivités locales.
16. Envisager la possibilité d'inclure dans le futur arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 un cinquième objectif d'ensemble sur les forêts axé sur le rôle de la gouvernance forestière pour la réalisation de la gestion durable des forêts.

VIII. Recommandations spécifiques à chaque région adressées au Forum des Nations Unies sur les forêts au sujet de sa onzième session et de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015

Les recommandations adaptées à chaque région sont présentées ci-après, et les problèmes et difficultés sous-jacents figurent à la section IX.

28. Recommandations de l'Afrique

- Entreprendre des réformes politiques et législatives du secteur forestier des pays concernés.
- Renforcer les capacités et la formation professionnelle des divers acteurs à tous les niveaux, en particulier celui des communautés forestières locales.
- Identifier les moyens de financer des activités communautaires locales (création d'un fonds de gestion des ressources communautaires, par exemple).
- Définir des réseaux de communication transparents pour faciliter le flux d'information là où ils font défaut.
- Reconnaître les femmes et les jeunes comme des parties prenantes importantes et les faire participer.
- Reconnaître le rôle de plus en plus important des organisations non gouvernementales dans les activités forestières et créer des mécanismes permettant leur participation et leur responsabilisation.
- Mettre au point des cadres transparents concernant la propriété des ressources (régimes fonciers) afin d'encourager l'engagement des différents acteurs dans la gestion durable des forêts.
- Faciliter la régénération des forêts à divers niveaux.

29. Recommandations de l'Asie

- Appuyer le renforcement des capacités en réponse à la nécessité de réorienter les objectifs d'ensemble des forêts (gestion durable des forêts, éducation, accès aux services d'assurance et de financement, par exemple).
- Appuyer ou élaborer des cadres d'apprentissage et de communication, notamment a) en partageant les connaissances sur la mise en œuvre et le suivi de l'instrument forestier; b) en catalysant les systèmes nationaux en vue d'élaborer des stratégies de communication efficaces et conviviales; c) en encourageant les forums d'échange au niveau régional.
- Appuyer les évaluations dans les domaines suivants :
 - o Estimation de la valeur des forêts du point de vue de leur contribution au produit intérieur brut (PIB) et à d'autres biens et services
 - o Identification des lacunes des parties prenantes en matière de capacités
 - o Évaluation des besoins des grands groupes en vue d'une participation effective à la gestion durable des forêts à tous les niveaux

- o Identification des goulets d'étranglement et des mécanismes de suivi pour lutter contre la corruption dans le secteur forestier
- o Nécessité des programmes forestiers nationaux
- Faciliter et appuyer la mise en œuvre des dispositions convenues sur les aspects suivants :
 - o La sécurité des droits fonciers
 - o L'accès équitable aux marchés
 - o L'association efficace de titulaires de droits
 - o Les services d'appui de base
 - o La facilitation de l'intégration et de la coordination de politiques connexes et processus de formulation de politiques et programmes aux niveaux local et national
 - o L'identification et la reconnaissance des nombreux biens et services issus des forêts
- Mettre au point un système de suivi et d'établissement de rapports pour l'instrument concernant les forêts et les directives pour son évaluation.
- Reconnaître les différents besoins et les capacités des pays à faible couvert forestier et des petits États insulaires en développement.

30. Recommandations de l'Europe, de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord

- La décentralisation, le cas échéant, doit être systématique et assortie de capacités et de moyens financiers suffisants pour s'attaquer aux problèmes rencontrés, avec la pleine participation des parties prenantes concernées.
- Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait jeter des ponts qui lui permettraient de coopérer activement avec d'autres secteurs, notamment l'eau, l'agriculture, l'énergie, la diversité biologique, la construction, le tourisme.
- Le Forum devrait encourager les États membres à créer des structures multipartites à différents niveaux, et les faire participer aux activités intersessions.
- Le Forum devrait entreprendre une analyse des coûts et avantages sociaux, économiques et environnementaux d'une bonne gouvernance forestière.
- Le secteur forestier devrait contribuer aux activités menées dans le cadre du système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies afin de mieux refléter la valeur des forêts dans les comptes nationaux.
- Les pays devraient soutenir les mécanismes (associations de propriétaires privés, par exemple) afin de renforcer l'efficacité des petites exploitations forestières.
- Explorer les moyens de renforcer la participation active et positive des populations autochtones et des collectivités locales à la gestion forestière.

- Effectuer des travaux complémentaires pour instaurer des mécanismes incitatifs (tels que les paiements pour services liés à l'environnement et aux écosystèmes) permettant aux propriétaires forestiers de bénéficier des avantages de la fourniture de services écosystémiques.

31. Recommandations de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Encourager l'amélioration de la coordination et de la communication entre tous les niveaux, en réaction aux ressources financières supplémentaires et aux nouvelles possibilités en matière de renforcement des capacités.
- Encourager et soutenir le renforcement des institutions au niveau sous-national et doter celles-ci des capacités dont elles ont besoin pour mettre en œuvre des mesures sur le terrain et remplir leur mandat.
- Améliorer la coordination entre les organismes qui se consacrent aux questions liées au développement, à la participation et à l'environnement.
- Concevoir et fournir de meilleurs outils et mécanismes permettant de traduire les visions politiques en interventions sur le terrain et de les doter d'un financement adéquat.
- Encourager l'utilisation plus efficace et intégrée des outils et des mécanismes existants.
- Concevoir et transmettre aux gouvernements des directives claires sur la gouvernance de l'environnement au niveau sous-national (intégration de l'aménagement du territoire à différents niveaux, par exemple).
- Encourager l'adoption de démarches globales tenant compte des forêts à l'appui d'une gestion efficace de l'environnement.
- Appuyer les efforts visant à inciter les organismes gouvernementaux décentralisés à aller au-delà de la surveillance et du contrôle, et à les transformer en partenaires stratégiques de la gestion des forêts.
- Faire prendre conscience aux gouvernements que la décentralisation demande en fait des efforts à long terme qui passent par un renforcement des institutions.
- Renforcer les mécanismes de développement social existants qui permettent de canaliser les ressources et les capacités du niveau national vers le niveau local et les populations vulnérables (mécanismes de développement social, programmes nationaux de conservation, par exemple).
- Encourager les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de suivi, en coopération avec les décideurs, afin de structurer efficacement les informations sur l'environnement (aux niveaux national et sous-national)
- Favoriser une planification globale à échelles multiples de l'utilisation des sols et établir conjointement les priorités au niveau des zones où les objectifs de gestion des terres sont multiples.
- Encourager une plus grande participation du secteur forestier dans les systèmes de comptabilité tout en évaluant les différentes méthodes et les moyens d'y parvenir.

- Encourager les pays à améliorer les systèmes de suivi et de traçabilité des produits forestiers.
- Reconnaître l'importance des services liés aux forêts dans les efforts de réduction des risques et de leur rôle en tant que filets de sécurité des populations vulnérables.
- Encourager la mobilisation des acteurs commerciaux et reconnaître la diversité des objectifs des entreprises, assortis d'un ensemble plus clair d'objectifs et de mécanismes.
- Évaluer le rôle de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFLAC, FAO) et ses possibilités au sein du nouvel arrangement international sur les forêts pour commencer à peaufiner une feuille de route basée sur le partage des connaissances et l'échange des données d'expérience.
- Évaluer la faisabilité et la nécessité de proposer un organe technique régional chargé d'évaluer les pays sur des questions ayant trait aux forêts et concevoir des structures de gouvernance.

IX. Questions et justifications détaillées aux fins des recommandations régionales

Si la plupart des régions ont reconnu que certains progrès avaient été réalisés en matière de décentralisation et de gouvernance liées aux forêts, les problèmes et les difficultés énoncés ci-après persistent néanmoins et sont à l'origine des recommandations susmentionnées spécifiques à chaque région :

32. Problèmes et difficultés de l'Afrique

- Ressources financières limitées ou inexistantes au niveau local pour soutenir la gestion durable des forêts
- Capacités insuffisantes des diverses parties prenantes, en particulier les collectivités locales
- Dans certains cas, réseaux de communication encore inadaptés au flux d'information
- Faiblesse des cadres politiques et législatifs relatifs aux forêts dans certains pays
- Marginalisation des femmes et des jeunes dans la planification de la gestion forestière et la prise de décisions
- Réticence des gouvernements ou de l'État à déléguer des pouvoirs suffisants aux collectivités locales leur permettant de posséder et de gérer des ressources forestières
- Transparence inadéquate dans le partage des avantages forestiers, donnant lieu à des conflits entre diverses parties prenantes et à un manque de confiance à l'égard des responsables gouvernementaux de la gestion des forêts
- Bien que jouant un rôle de plus en plus important dans la gestion durable des forêts, les organisations non gouvernementales souffrent néanmoins d'un manque de coordination dans le secteur forestier, ce qui pourrait renforcer leur responsabilisation.

33. Problèmes et difficultés de l'Asie :

- Faible coordination interinstitutions au niveau national
- Faible influence des pauvres et incitations économiques anémiques
- Zones restreintes et qualité limitée des ressources forestières disponibles pour la foresterie communautaire
- Contribution des forêts au produit intérieur brut (PIB) et évaluation de leurs différentes fonctions
- Cadres politiques et juridiques inexistantes ou n'ayant pas été mis en œuvre
- Manque de clarté quant aux droits fonciers des collectivités locales et des populations autochtones
- Incertitude quant à la manière de « consolider les résultats »
- Objectifs contradictoires sur l'utilisation des forêts, par exemple la conservation contre l'utilisation
- Capacité limitée des titulaires de droits et des parties prenantes
- Manque de clarté quant aux rôles, responsabilités et droits des sujets d'obligations et des titulaires de droits
- Absence de décentralisation et de dévolution véritables

34. Problèmes et difficultés de l'Europe, de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord

Contrairement aux autres régions, certains participants de ce groupe n'ont pas automatiquement considéré la décentralisation comme étant un objectif nécessairement souhaitable. Ce groupe a noté des améliorations dans la représentation, la coordination et l'utilisation des fonds dans les deux cas, que ce soit avec ou sans décentralisation.

Difficultés :

- Participation significative des populations autochtones
- Les intérêts économiques diffus ne sont pas toujours partagés par toutes les parties prenantes
- La nécessité pour les autorités et les collectivités locales de démontrer leur capacité et leur volonté d'informer et de rendre des comptes
- Transfert de la gestion forestière aux autorités locales et augmentation de la charge de travail sans un financement adéquat des mécanismes nationaux ou locaux
- Juste équilibre dans le partage des responsabilités entre les niveaux central et local et entre les secteurs forestiers
- Conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes dans le domaine forestier

35. Problèmes et difficultés de l'Amérique latine et des Caraïbes

Bien que certains changements positifs aient été identifiés dans ces pays, l'accent est mis ici sur les problèmes et difficultés restants :

- Fragmentation de la gouvernance entre les différents niveaux et entre le personnel technique et les décideurs
- Tendances à tenir compte d'un seul courant de pensée dominant lorsqu'il s'agit des outils et des stratégies visant à mettre en œuvre une gouvernance forestière décentralisée
- Reconnaissance limitée de la diversité humaine et des diverses stratégies de subsistance, ainsi qu'un accès inadéquat des collectivités locales aux processus décisionnels
- Partage inéquitable des avantages avec les collectivités locales et entre elles
- Absence de coordination dans l'élaboration et l'intégration des politiques de bonne gouvernance forestière
- Instruments mal conçus pour concrétiser les politiques
- Décentralisation toujours perçue comme un objectif réalisable « à court terme »
- Inadéquation de la production et du stockage des données ou de la gestion de l'information
- Dichotomie persistante entre les décideurs et les techniciens et praticiens au sein des administrations publiques
- Manque de reconnaissance de la pleine valeur des avantages des forêts
- Progrès limités dans la réalisation des avantages potentiels des partenariats publics-privés pour financer et soutenir la gestion durable des forêts
- Peu d'attention accordée aux forêts et à leur gestion durable dans les programmes des organes de gouvernance régionaux (Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), Réseau Action Climat, Communauté andine, par exemple).

X. Interlaken+10 du Forum des Nations Unies sur les forêts : note d'orientation concernant les jeunes

Le grand groupe des enfants et des jeunes du Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu un atelier sur l'analyse d'une politique jeunesse en parallèle à l'Initiative parrainée par les pays dont il a déjà été question. L'atelier s'est déroulé selon une procédure étape par étape, ancrée dans une analyse politique et une théorie d'application, par laquelle des représentants de jeunes venant de 16 pays différents ont identifié les questions pertinentes concernant la jeunesse dans le cadre de la gestion et de la gouvernance des forêts. La section qui suit est divisée en cinq grands domaines thématiques, chacun présentant les questions abordées et les solutions recommandées à l'issue de l'atelier. Ces propositions peuvent être considérées comme des solutions ponctuelles à des problèmes précis identifiés ou être intégrées d'une manière globale.

36. Politique et gouvernance des forêts

Les pratiques actuelles de gouvernance forestière entraînent un chevauchement de compétences au niveau international et d'autres questions de politique générale occultent constamment celles de la gouvernance forestière. Il a été noté que les politiques précédemment convenues par les membres du Forum des Nations Unies sur les forêts n'ont pas été adéquatement mises en œuvre, que les efforts du Forum pour résoudre les problèmes du passé ont été limités et que la participation des parties prenantes non gouvernementales a été insuffisante.

Pour résoudre ces problèmes, le grand groupe des enfants et des jeunes propose une révision des règles du Conseil économique et social régissant la participation d'un grand groupe aux délibérations et aux processus décisionnels. Si le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaite demeurer pertinent, il doit adapter ces règles au XXI^e siècle et permettre la participation de la société civile à toutes les étapes des débats. Une stratégie complémentaire à cette proposition serait la création d'un groupe de travail permanent chargé de demeurer au fait des nouveaux défis, possibilités et priorités en matière de gouvernance et de politique forestières afin de les intégrer en temps utile dans le programme du Forum. Le groupe de travail devrait être composé de représentants des grands groupes et du Partenariat de collaboration sur les forêts, être représentatif des diverses régions géographiques et se réunir au moins une fois l'an. Outre le groupe de travail, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait raccourcir la durée de son programme de travail afin de mieux intégrer les questions émergentes.

37. Utilisations multiples des forêts

Les politiques économiques actuelles mettent l'accent sur les perspectives logiques de rentabilité de la consommation des biens et services qui vont au-delà des limites planétaires. Par ailleurs, on note une présentation erronée des coûts écologiques et sociaux associés et un manque de transparence et de responsabilité des chaînes logistiques internationales qui a entraîné un gaspillage et une distribution inappropriée des ressources. Cela n'a fait qu'accroître la marginalisation des groupes déjà opprimés.

Pour s'attaquer à ces questions, le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait concevoir et adopter des plans d'action internationaux en matière de normes de transparence et de responsabilité à l'intention des gouvernements et des sociétés multinationales s'occupant de produits forestiers. Nous recommandons également l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action qui encouragent l'application du savoir-faire et des pratiques autochtones à la gestion forestière. Ces plans d'action devraient être élaborés et mis en œuvre conformément à des accords internationaux comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail. Ces accords internationaux porteront sur la consultation, le consentement et la participation des détenteurs de sciences autochtones, ainsi que sur la promotion d'un partage juste et équitable de l'exploitation des forêts.

38. Enseignement de la sylviculture

Les multiples valeurs des forêts ne sont guère reconnues par la société et de nombreux systèmes d'éducation n'ont pas su s'adapter aux enjeux et aux approches émergents. En réponse aux objectifs liés à l'enseignement énoncés dans l'instrument

juridiquement non contraignant, nous recommandons une proposition contenant plusieurs éléments qui devraient être mis en œuvre simultanément.

Premièrement, notre proposition vise à créer un « Forest Impact Lab », qui serait chargé de renforcer la collaboration en matière de recherche-développement de l'enseignement de la sylviculture. Le but de ce centre d'excellence mondial virtuel est d'identifier les lacunes et mettre au point des technologies et des outils novateurs pour guider et façonner des programmes de formation sylvicole, les communications et les initiatives de renforcement des capacités. Deux projets uniques au laboratoire ont été identifiés : 1) le développement continu d'une boîte à outils de communication et de formation dans le domaine de la sylviculture au niveau mondial; 2) l'organisation annuelle d'une semaine consacrée aux incidences sur les forêts (coprésidée par des jeunes), consistant en des ateliers régionaux et un symposium mondial, pour faciliter l'utilisation des données du laboratoire et établir des priorités pour l'année à venir. Accueilli par un réseau mondial de l'enseignement sylvicole réinstauré par le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, le laboratoire comprendrait un groupe de base composé de représentants du Partenariat de collaboration sur les forêts, de réseaux régionaux d'éducation et du grand groupe des enfants et des jeunes. Le laboratoire fonctionnerait comme un cadre participatif et dynamique permettant de relier les chercheurs, les praticiens et les étudiants et les jeunes, ainsi que les réseaux régionaux d'éducation existants et nouveaux.

39. Gestion forestière et technologie

La question du manque d'accès aux nouvelles technologies et à des données fiables, en particulier chez les jeunes des régions en développement, est fortement liée aux lacunes de l'enseignement dans le domaine forestier. Même si le Forum des Nations Unies sur les forêts encourage le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques aux fins de la gestion forestière durable, actuellement la disponibilité de données fiables et l'utilisation des nouvelles technologies sont limitées, ce qui entrave ces objectifs.

Compte tenu des problèmes susmentionnés, nous recommandons la création d'une plateforme d'apprentissage internet inspirée du modèle Wikipédia et d'un réseau mondial de données à l'appui de la boîte à outils de la gestion durable des forêts de la FAO pour partager des connaissances et promouvoir le renforcement des capacités chez les jeunes et les autres grands groupes. En outre, il conviendrait de mettre l'accent sur le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et l'importance de la recherche et la technologie dans l'instrument concernant les forêts comme moyen de réaliser une gestion durable des forêts.

40. Forêts et changements climatiques

Deux lacunes majeures ont été identifiées. Premièrement, les approches stratégiques à long terme sont insuffisantes pour faire face aux conséquences des changements climatiques sur la gestion durable des forêts. Deuxièmement, la coordination fait défaut, au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts, pour faire face aux changements climatiques liés aux forêts tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

La question des changements climatiques n'est mentionnée qu'une seule fois, et ce, très vaguement dans la version actuelle de l'instrument juridiquement non contraignant. Nous recommandons donc d'inclure une clause (de préférence à la section VI, mais également à la section V) visant à accorder la priorité à l'atténuation des conséquences des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à renforcer la capacité des pays à s'attaquer à ces questions dans le cadre de la gestion durable des forêts.
